



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

Commission	COMMISSION DEPARTEMENTALE VETERANS	
Saison 2018-2019	Date : 27 Septembre 2018 Séance ouverte à 20 heures	PV n° 2
Présidence	M. Alain CAILLET	
Présents	MM. Joël BEASSE, Paul ESNAULT, Patrick HEURTEBIZE, Vincent LEPAGE, Sophie LEMONNIER (secrétaire du District).	
Absent excusé	MM. Joseph BONASIO, Benoît LEFEVRE, Guy COUSIN (Président du District).	

Remise du dossier administratif aux membres de la commission.

1. Approbation du procès verbal :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal n°1 de la réunion du 30 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan sur le début de championnat :

Le championnat est commencé depuis le 09 Septembre 2018, première journée 1 forfait, deuxième journée un nouveau forfait et une feuille de match non parvenue.

3. Tirage des coupes :

Aucun forfait à déplorer.

Coupe du District :

La commission, après avoir pris connaissance des résultats du 1^{er} tour, procède au tirage des 16^{ème} de la coupe des vainqueurs qui aura lieu le 14 Octobre 2018.

10 matchs sont programmés et 6 exempt pour avoir 16 équipes au prochain tour pour le tirage, qui sera sous forme de tableau.

Challenge du District:

La commission, après avoir pris connaissance des résultats du 1^{er} tour, procède au tirage des 16^{ème} du Challenge qui aura lieu le 14 Octobre 2018.

10 matchs sont programmés et 6 exempt pour avoir 16 équipes au prochain tour pour le tirage, qui sera sous forme de tableau.

4. Courrier :

- Pris connaissance du courrier de LASSAY FC pour une demande de report de match du dimanche 30 Septembre 2018 (3^{ème} journée), la commission refuse le report.

5. Homologation des rencontres :

La commission homologue les résultats des rencontres qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 23 Octobre 2018 inclus (ART. 147 des R-G de la F.F.F.)

6. Forfaits :

Match perdu par forfait retrait de 1 point (ART. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Score particulier 3 à 0 (ART. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Amende de 11,00 euros au club (ART. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux de la LFPL).

Journée du 9 septembre 2018

V/B AVERTON ES (forfait) – LA BAZOGE-BELGEARD

Journée du 23 septembre 2018

V/D L'HUISSERIE ASL (forfait) – LAVAL BOURNY AS

□□□□□□

Prochaine réunion le Jeudi 25 OCTOBRE 2018 à 20H

Le Président de la commission
Alain CAILLET



Le secrétaire de séance
Paul ESNAULT

